



PRIORITÉ LOGEMENT



DOCUMENT DE
PRÉSENTATION

Table des matières

Équipe de travail	02
Citations des participants potentiels et des partenaires	03
Historique	04
Principes et valeurs	04
Objectifs	05
Services offerts	05
Phases du projet.....	07
Phase 1	07
Phase 2	08
Sélection et évaluation des participants	08
Mode de fonctionnement	09
Annexe.....	10
Trajectoire.....	10

Équipe de travail

ÉQUIPE DE TRAVAIL ET SÉLECTION DES PARTICIPANTS

JEAN-PHILIPPE GAGNON
Coordonnateur Tous pour toit
Centre aide et prévention jeunesse
(CAPJ)

SYLVIE FORTIN
Conseillère budgétaire
Association coopérative d'économie
familiale Lévis-Lauzon (ACEF)

COMITÉ CONSULTATIF

RICHARD BÉGIN
Directeur général
Centre aide et prévention jeunesse
(CAPJ)

JÉRÔME MÉTIVIER
Directeur des services communautaires
Office municipal d'habitation de Lévis
(OMH)

ÉDITH ST-HILAIRE
Directrice générale
Association coopérative d'économie
familiale Lévis-Lauzon (ACEF)

ANNE-MARIE ROY
Directrice générale
Alliance-Jeunesse Chutes de la
Chaudière

ANN ROBITAILLE
Directrice
Aux Quatre Vents

GERTTEY TREMBLAY
Organisatrice communautaire
Centre intégré de santé et de services
sociaux de Chaudière-Appalaches
(CISSSCA)

SUIVI BUDGÉTAIRE DES PARTICIPANTS

STÉPHANIE WIDER
Centre aide et prévention jeunesse
(CAPJ)



Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec 



Société
d'habitation

Québec 



Citations participants et partenaires

Participants

« Comme je n'ai pas internet chez moi, il est difficile de payer de cette façon le premier du mois. Mon accompagnateur m'aide beaucoup mais si ça pouvait être automatique, ça m'aiderait. »

~ Participant

Projet Tous pour toit

« En général je paye mon loyer régulièrement. Mais il m'est arrivé dans le passé de d'écarter avec ma consommation et de perdre ma chambre. La fiducie empêchera que je dépense tout mon argent avant de payer mon propriétaire. »

~ Participant

Projet Tous pour toit

Partenaires

« Nous avons un certain pourcentage de gens qui ont des difficultés à payer leur loyer. Bien que nous ayons une approche compréhensive et humaine, un certain nombre de personnes se retrouvent devant la Régie du logement et se font évincé de chez eux. Concrètement, ce programme vise à faciliter la stabilité résidentielle en garantissant le paiement du loyer et laissant le reste de l'argent pour les achats de nécessité. Pour plusieurs, la consommation de drogue, d'alcool ou de jeux du hasard est souvent priorisée lorsque l'argent est disponible. Ce système permet dans un moment de lucidité de faire un choix de protection pour son logement. »

~ Jérôme Métivier

**Directeur des services communautaires
Office municipal d'habitation de Lévis**

« Pour prolonger le maintien en logement et réduire les situations de vulnérabilité. »

~ Richard Bégin

**Directeur général
Centre aide et prévention jeunesse**

« Je crois bien que la fiducie volontaire serait appropriée pour la clientèle afin de les soutenir dans le paiement du loyer. C'est souvent un stress de conserver l'argent pour le loyer quand tu dois de l'argent un peu partout. C'est une stabilité de plus. »

~ Maudie Gauthier

**Organisatrice communautaire
Centre intégré de santé et de services
sociaux de Chaudière-Appalaches**

Historique, principes et valeurs

Historique

En 2019, des partenaires communautaires qui œuvrent dans le soutien aux personnes vulnérables de Lévis ont initié un projet pilote pour doter la communauté d'un outil supplémentaire. Étant régulièrement témoins de problématiques de stabilité résidentielle, les acteurs de la communauté ont établi que la création d'une fiducie volontaire s'imposait.

Tous étaient fortement convaincus que l'ajout d'un outil comme celui-ci ajouterait assurément une protection supplémentaire aux personnes vulnérables face à l'itinérance et à la fragilité financière. Ainsi est né le projet pilote « Fiducie volontaire Lévis » qui, en cours de route, fut renommé « Priorité logement ».

Ce document de présentation est destiné aux partenaires du milieu pour expliquer les objectifs et le fonctionnement du projet pilote. Nous y présenterons deux phases dans l'offre de services. Initier une réflexion et établir un plan de déploiement sont les objectifs premiers du document.



Principes et valeurs

Au cœur de ce projet, on y retrouve l'accompagnement au participant. Que ce soit pour compléter des documents, pour accompagner le participant aux rencontres mensuelles d'évaluation et/ou de suivi, pour agir à titre de « pont » afin de rejoindre le participant ou pour lui transmettre ses communications en provenance de Services Québec, etc.), le participant est soutenu tout au long de sa participation au projet « Priorité logement ».

Nous sommes d'avis que l'acquisition de connaissances budgétaires contribue à la mise en place de conditions gagnantes pour prévenir ou éliminer l'instabilité résidentielle. C'est pourquoi nous croyons essentiel que les participants puissent recevoir le soutien d'un intervenant, en partenariat avec *Priorité logement*, pour favoriser leurs apprentissages et maintenir leurs acquis.

Le projet est un outil qu'il faut envisager de façon exceptionnelle. Il se veut un moyen supplémentaire pour soutenir les personnes pour qui les stratégies conventionnelles n'ont pas fonctionné et qui ne parviennent pas à stabiliser leur situation résidentielle en raison de difficultés à gérer leur budget.

Le projet s'avère un levier pour accompagner les participants vers leur stabilité résidentielle et une plus grande autonomie dans leur gestion budgétaire. Du moment que le participant devient capable de mieux gérer son budget et qu'il ne met plus sa stabilité résidentielle en danger, sa participation au projet pourra prendre fin.

Objectifs et services offerts

Objectifs

- 01 Offrir aux participants en situation vulnérable la possibilité de diminuer les préjudices liés à leur condition.
- 02 Donner un outil supplémentaire aux participants pour payer leur logement et ainsi diminuer les risques d'expulsion pour non-paiement du loyer.
- 03 Agir d'intermédiaire entre la Direction régionale de Services Québec de la Chaudière-Appalaches et les participants pour prévenir l'accumulation de dette locative.
- 04 Soutenir les participants dans le développement de leurs saines habitudes financières.
- 05 Implanter un filet de sécurité pour les participants lors des entrées d'argent
- 06 Supporter le participant dans son développement et valider les balises de son budget personnel par des rencontres régulières (plan de gestion globale).

Services offerts

Les services de *Priorité logement* se concentrent principalement sur la gestion budgétaire et le développement des compétences des participants.

Sur une base volontaire, les participants confient à *Priorité logement* la gestion initiale de leurs revenus. Ceux-ci sont directement déposés, par la Direction régionale de Services Québec de la Chaudière-Appalaches, dans le compte administré par l'ACEF Lévis-Lauzon. *Priorité logement* transfère directement auprès du propriétaire le montant du loyer et établit un plan de gestion globale avec le participant pour la gestion de la balance des sommes reçus. Chaque plan est établi selon les capacités et les objectifs identifiés conjointement avec le participant.

Un plan de gestion global responsabilisant

En plus de demander aux participants d'avoir un suivi actif avec un organisme partenaire, *Priorité logement* rencontrera tous les participants pour un suivi budgétaire mensuel. Sans se substituer à l'intervenant au dossier, le projet vise à offrir le soutien nécessaire pour l'atteinte des objectifs de chacun.

Services offerts (suite...)

Nous considérons que l'accompagnement offert par l'organisme partenaire implique une présence à toutes les étapes du processus d'admission et le soutien nécessaire pour remplir les documents demandés par Desjardins et Services Québec. L'accompagnement comprend aussi des rencontres régulières pour soutenir les participants dans leurs difficultés ainsi que leur organisation budgétaire. Il est donc important qu'une personne ressource qui est en lien avec le participant soit joignable directement au besoin.

Dans le cadre du projet pilote et dans le but d'être cohérent avec les valeurs des partenaires qui y participent, nous avons choisi d'offrir le service selon les phases de déploiement identifiées en page 7 et 8. Les références et les possibilités d'admission seront annoncées aux partenaires selon la nécessité que les utilisateurs soient soutenus et accompagnés est primordiale.

Par contre, nous n'excluons pas l'éventuelle possibilité d'offrir une phase 3. Le service pourrait être accessible aux personnes ne bénéficiant d'aucun soutien et/ou d'accompagnement de la part d'un organisme du milieu communautaire ou d'un établissement public du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSSCA). Les termes pourront être balisés le moment venu.

Les différentes phases du projet

Phase 1

Jean est un participant au projet Tous pour toit depuis 2 ans. Il vit des difficultés avec la consommation de drogue. Il lui arrive de s'acheter une importante quantité de drogue en début de mois pour consommer et vendre le reste afin de payer de la nourriture. Malgré qu'il paye régulièrement son logement à temps, il lui est arrivé dans le passé d'attendre à 0 h 15 au guichet automatique et de retirer la totalité de son chèque d'aide sociale de 700 \$ pour payer ses dettes et sa consommation. Ses plans ne se déroulent pas toujours comme prévu et il lui est déjà arrivé de ne pas pouvoir payer son loyer à temps. Malgré qu'il aime son petit logement, la dépendance le met occasionnellement à risque d'expulsion pour non-paiement. La participation au projet *Priorité logement* lui permettra de conserver son autonomie de gestion financière sans pour autant le mettre à risque d'expulsion pour retard de paiement

Clientèle type et admissibilité

- S'adresse aux personnes vulnérables de 18 ans et plus, prestataires de l'aide financière de dernier recours et qui éprouvent d'importantes difficultés à gérer leur budget, ce qui entraîne de fréquents retards de paiement ou le non-paiement de leur loyer et, conséquemment, peuvent mener à une dégradation de leurs conditions de vie, voire même à l'itinérance ;
- Les personnes doivent avoir un suivi ou un accompagnement par le biais d'un intervenant d'un des organismes partenaires du milieu communautaire : projet Tous pour toit, Centre aide et prévention jeunesse, Office municipal d'habitation de Lévis, Association coopérative d'économie familiale Lévis-Lauzon, Alliance-Jeunesse Chutes de la Chaudière et Aux Quatre Vents.
- Les stratégies conventionnelles de soutien et d'aide doivent être « épuisées ».
- Les personnes doivent être en mesure d'être rejointes dans un délai raisonnable par l'équipe de travail du projet ou leurs intervenants, et ce, dans un but d'efficacité dans la résolution de problèmes, le cas échéant.
- Les personnes doivent consentir au mode de fonctionnement du projet *Priorité logement*.

Personne référente

Les seules références acceptées proviennent du projet Tous pour toit ou d'un des organismes partenaires directs du projet : Office municipal d'habitation de Lévis, Centre aide et prévention jeunesse, Association coopérative d'économie familiale Lévis-Lauzon (ACEF), Alliance-Jeunesse Chutes de la Chaudière et Aux Quatre Vents.

Phases du projet (suite...)

La personne intéressée à joindre le projet *Priorité logement* doit placer sa demande auprès du comité de sélection et d'évaluation qui assurera un suivi. Les personnes acceptées peuvent se retrouver sur une liste d'attente, selon le nombre de personnes inscrites au moment de la demande.

Phase 2

Lyne est suivie par l'équipe de soutien d'intensité variable dans la communauté (Équipe SIV) au Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSSCA). Elle a des liens réguliers avec son intervenant psychosocial et la gestion budgétaire est un enjeu majeur dans son suivi. Son maintien en logement est très souvent fragilisé par les dépôts de ses prestations d'aide sociale. Elle a aussi des hauts et des bas avec sa stabilité, ce qui limite occasionnellement sa capacité à gérer son argent. Sa participation au projet *Priorité logement* réduira les préjudices subis lors des périodes d'instabilité.

Clientèle type et admissibilité

S'adresse à toutes les personnes ciblées et volontaires lors de la Phase 1, auxquelles nous ajoutons toutes les personnes bénéficiant d'un soutien et/ou d'un accompagnement avec un intervenant d'un établissement public du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSSCA).

Personne référente

Aux organismes du milieu communautaire cités en Phase 1, nous ajoutons les établissements publics du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches.

Référencement

Le processus d'admission au projet se déroule en 2 étapes :

1- Une demande téléphonique est faite par l'intervenant lié au postulant pour vérifier l'admissibilité et prendre un rendez-vous. Le numéro de téléphone pour rejoindre le comité de sélection est le 418-999-4247

2- Une entrevue d'admission est réalisée en une ou deux rencontres qui se tiennent en personne et dans un délai réaliste. L'objectif est de valider l'intérêt du postulant et de présenter les services offerts, le mode de fonctionnement ainsi que les règles de participation. S'assurer de la compréhension du postulant est primordial. Une fois la demande acceptée, le postulant est rencontré une dernière fois pour la signature des ententes de participation ainsi que tous les documents autorisant Services Québec à verser les prestations dans le compte Desjardins administré par l'ACEF Lévis-Lauzon.

Mode de fonctionnement

Chaque mois, une liste est transmise à la chef d'équipe du Bureau de Services Québec (BSQ) de Lévis contenant les noms des participants volontaires et leur numéro de dossier à l'aide financière de dernier recours.

Après avoir vérifié les informations, la chef d'équipe du Bureau de Services Québec de Lévis communique à la personne-ressource de *Priorité logement* le montant que le projet recevra pour chaque participant.

C'est le gestionnaire du compte, de *Priorité logement* (ACEF Lévis-Lauzon) qui s'occupe des transferts de fonds entre l'institution financière et les propriétaires de logement. C'est aussi le gestionnaire du compte qui, selon le plan budgétaire établi conjointement avec le participant, procède aux paiements en lien avec les objectifs financiers identifiés au plan budgétaire.

Lorsque le processus d'admission est complété, chaque participant accepte d'être rencontré une fois par mois pour un suivi budgétaire. Le plan de gestion globale est établi selon leurs besoins et avec leur accord. Les participants doivent accepter les balises du contrat de participation et accepter d'agir au meilleur de leurs capacités dans le cadre des valeurs du projet.

Trajectoire du processus



ÉTAPE 1 : Référence

Phase 1

- Partenaires du milieu : *Tous pour toit*, Office municipal d'habitation, Centre aide et prévention jeunesse, Association coopérative d'économie familiale, Alliance-Jeunesse et Aux Quatre Vents.

Phase 2

- Organismes de la phase 1
- Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches.



ÉTAPE 2 : Processus d'admission

- 1 ou 2 rencontres.
- Explication du projet et vérification de la compréhension du participant.
- Réponse aux questions.
- Signature des documents de la Direction régionale de Services Québec de la Chaudière-Appalaches.
 - Règles du projet *Priorité logement*.
- Signature des documents pour les transferts entre le compte du projet et le compte bancaire du participant.



ÉTAPE 3 : Remise des documents officiels au gestionnaire de compte

- Association coopérative d'économie familiale Lévis-Lauzon (ACEF).



ÉTAPE 4 : Dépôt de l'aide financière dernier recours par la Direction régionale de Services Québec de la Chaudière-Appalaches

- Dépôt bancaire des prestations d'aide financière de dernier recours dans le compte du projet.



ÉTAPE 5 : Début des rencontres avec les participants



ÉTAPE 6 : Services rendus par le projet *Priorité logement*

- Paiement des obligations financières identifiées par le participant dans son plan budgétaire.
- Selon le plan budgétaire établi conjointement avec le participant, les sommes restantes sont distribuées.



Pour participer,
contactez :

Jean-Philippe Gagnon
Coordination Tous pour toit
Centre aide et prévention jeunesse

coordination.splisra@capjlevis.com
Cell.: 418 999-4247 | Fax: 418 838-8208